



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Code Postal : 31150

Tél. : 05 61 35 41 66

Fax : 05 61 35 00 89

## PROCES VERBAL

### DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 14 avril à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de LESPINASSE, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville en séance publique sous la présidence de monsieur Alain ALENÇON.

**Etaient présents :** ALENÇON Alain, BEN BELAÏD Alison, BOUSSAGUET Patricia, COHEN Anne-Lise, CROIZARD Gilles, DUFFRECHOU Christophe, GARGADENNEC Nathalie, GEFFRAY Stéphanie, POUYDEBAT Jean-Louis, RODRIGO Céline, SABATIER Magalie.

**Absents excusés :** CANOVAI Cédric, FORNERIS Lény, HENRY Françoise, LAVAUR Lionel, RASTOUIL Marion, TAHAR Mustapha, TOVENA Julian, VERDEIL Laurent.

**Pouvoirs :** FORNERIS Lény à GARGADENNEC Nathalie, HENRY Françoise à ALENÇON Alain, RASTOUIL Marion à POUYDEBAT Jean-Louis, VERDEIL Laurent à GEFFRAY Stéphanie.

**Secrétaire de séance :** Monsieur CROIZARD Gilles a été désigné secrétaire de séance.

LISTE DES DELIBERATIONS		DECISION
N° 25-04-14-D01	Vote du Compte de Gestion 2024.	Unanimité des membres présents et représentés : Présents : 11 - Pouvoirs : 4 - Votants : 15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0
N° 25-04-14-D02	Vote du Compte Administratif 2024	Unanimité des membres présents et représentés : Présents : 11 - Pouvoirs : 4 - Votants : 15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0
N° 25-04-14-D03	Affectation des résultats de fonctionnement de l'année 2024	Unanimité des membres présents et représentés : Présents : 11 - Pouvoirs : 4 - Votants : 15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0
N° 25-04-14-D04	Vote du budget primitif 2025	Unanimité des membres présents et représentés : Présents : 11 - Pouvoirs : 4 - Votants : 15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0
N° 25-04-14-D05	Vote des taux de fiscalité locale de l'année 2025	Unanimité des membres présents et représentés : Présents : 11 - Pouvoirs : 4 - Votants : 15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0
N° 25-04-14-D06	Vote des subventions attribuées par la commune en 2025	Unanimité des membres présents et représentés : Présents : 11 - Pouvoirs : 4 - Votants : 15 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 4
N° 25-04-14-D07	Modification du Règlement tarifaire municipal	Unanimité des membres présents et représentés : Présents : 11 - Pouvoirs : 4 - Votants : 15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0
N° 25-04-14-D08	Demande de labellisation « Jeunesse » auprès du Service Départemental de la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).	Unanimité des membres présents et représentés : Présents : 11 - Pouvoirs : 4 - Votants : 15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

N° 25-04-14-D09	Choix du prestataire pour l'installation d'un parc photovoltaïque en ombrière sur le parking de la zone du stade.	Question ajournée.
N° 25-03-17-D10	Mise à jour de la convention avec le Comité du Bassin d'Emploi du Nord Haute-Garonne (CBE 31).	Unanimité des membres présents et représentés : Présents : 11 - Pouvoirs : 4 - Votants : 15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

## 1 – Vote du Compte de gestion 2024

Le compte de gestion est le document comptable rédigé par le trésor public, constatant l'exécution du budget de l'année écoulée. Il est rédigé parallèlement au compte administratif, document élaboré par nos services.

Il constate pour l'année 2024 des chiffres suivants pour le budget principal de la commune :

Budget fonctionnement	Dépenses : 7 358 445,62 €	Recettes : 14 084 867,55 €
Budget investissement	Dépenses : 1 462 261,06 €	Recettes : 2 913 383,25 €

Comme il présente les mêmes chiffres que le compte administratif, M. le Maire proposé au Conseil Municipal d'en approuver le contenu.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

## 2 – Vote du Compte administratif 2024

### Compte administratif 2024

#### Budget de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	BP 2024	CA 2024	Chapitre	BP 2024	CA 2024
011 - Charges à caractère général	8 674 859,10	1 933 762,41	002 - Résultat de fonctionnement reporté	6 609 703,69	6 546 330,37
Dont charges réelles	1 925 950,00		013 - Atténuations de charges	200 000,00	155 908,22
012 - Charges de personnel	3 031 199,21	2 984 155,13	042 - Opérations d'ordre	-	-
014 - Atténuation de produits	62 000,00	59 237,00	70 - Produit des services	495 020,00	524 125,50
023 - Virement à investissement			73 - Impôts et taxes (AC + DSC)	3 248 744,00	3 417 778,60
042 - Opérations d'ordre entre sections		1 900 000,00	731 - Fiscalité locale	944 032,05	860 863,78
65 - Autres charges de gestion courante	446 154,80	408 332,10	74 - Dotations et subventions reçues	695 524,53	546 944,08
66 - Charges financières	76 427,26	71 532,14	75 - Autres produits de gestion courante	34 000,00	53 439,57
67 - Charges exceptionnelles	6 161,32	1 426,84	76 - Produits financiers	43 000,00	65 360,00
Total :	12 296 801,69	7 358 445,62	77 - Produits exceptionnels	-	1 914 117,43
			78 - Reprises sur amortissements	26 777,42	
			Total :	12 296 801,69	14 084 867,55
Epargne de gestion		173 573,11	Total recettes sans excédent antérieur	7 538 537,18	
Epargne brute		102 040,97	Résultat net :	180 091,56	
Epargne nette		- 873 439,87	Excédent prévisionnel à reporter :	6 726 421,93	

#### Budget d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	BP 2024	CA 2024	Chapitre	BP 2024	CA 2024
001 - Solde d'exécution reporté (déf)	161 560,34	161 560,34	001 - Solde d'exécution (excédent)	-	
040 - Opérations d'ordre			021 - Virement de fonctionnement	-	
16 - Emprunts	1 093 864,26	975 480,84	024 - Produit des cessions	2 180 000,00	1 900 000,00
20-21-23 Immobilisations	2 056 612,47	325 219,88	10 - Dotations, fonds divers, réserves	671 648,47	463 939,79
Total :	3 312 037,07	1 462 261,06	13 - Subventions reçues	460 388,60	549 443,46
			16 - Emprunts	-	
			Total :	3 312 037,07	2 913 383,25
			Résultat net :	1 612 682,53	
			Excédent prévisionnel à reporter :	1 451 122,19	

M. le Maire présente le compte administratif, dont il commente les résultats.

## **Partie fonctionnement :**

Le budget général 2024 a été voté en s'équilibrant à 12 296 801.69 € en fonctionnement. Nous avons réalisé 7 538 537.18 € de recettes dans cette section (14 084 867.55 € si l'on y rajoute l'excédent antérieur) contre 7 358 445.62 de dépenses, soit un résultat net de 180 091.56 € qui se rajoutera à l'excédent antérieur, nous faisant commencer l'année 2025 avec un excédent de fonctionnement cumulé de 6 726 421.93 €.

Le principal poste de dépenses, les charges de personnel, ont été réalisées conformément à la prévision budgétaire, réalisées à 98.4 %. Les charges à caractère général réelles ont connu un léger dépassement de 0.4 %.

Au niveau des recettes, une décision de la trésorerie a imputé cette année le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation du chapitre 74 au chapitre 73, expliquant le non-réalisé du premier chapitre et le dépassement du second.

Plus généralement, le budget 2024 a été réalisé conformément à la prévision budgétaire. Ces résultats sont satisfaisants du point de vue purement numérique. Cependant, reste un sujet de préoccupation au niveau de l'analyse financière : l'épargne nette de la commune est négative. Rappelons que l'épargne nette est la différence entre les recettes courantes de la commune (en vert sur le tableau, dans la colonne « recettes »), moins les dépenses courantes (en vert colonne « dépenses »), moins les intérêts de la dette (orange), et moins le capital de la dette à rembourser dans l'année (en rouge). En résumant, une commune qui a une épargne nette négative vit au-dessus de ses moyens et doit compter sur ses réserves ou ses recettes exceptionnelles pour boucler son budget. C'est encore le cas pour notre commune cette année avec une épargne nette négative de 873 439.87 €. Ce chiffre exceptionnellement important était prévu à la suite de la décision du Conseil Municipal de rembourser par anticipation une partie de la dette de la commune, ce qui a conduit à faire monter de manière très importante le chapitre 16 des dépenses d'investissement (en rouge) de 607 097.42 € et de 21 796.78 € d'intérêts supplémentaires (chapitre 66, dépenses de fonctionnement, en orange) – soit au total 628 894.20 € de dépenses exceptionnelles. Il reste que, sans cette dépense, l'épargne nette de la commune serait restée négative à 244 545.67 €. Cependant, le remboursement anticipé de cette dette nous fera faire des économies importantes en remboursement du capital et des intérêts de l'ordre de 160 000 € par an, améliorant d'autant le résultat futur de l'épargne nette.

## **Partie investissement :**

Le budget investissement, qui a été voté en s'équilibrant à 3 312 037.07 €, a réalisé 2 913 383.25 € de recettes (Vente du terrain du cœur de village pour 1 900 000 €, plus FCTVA et subventions perçues pour la construction de l'école). La vente du bien immobilier de la rue du Moulin, prévue pour 2024, ne s'est pas réalisée. Le budget a également réalisé 1 462 261.06 € de dépenses, comprenant :

- 161 560.34 € de déficit antérieur ;
- 325 219.88 € d'opérations d'investissement proprement dites ;
- 775 480.84 € de remboursement anticipé du capital de la dette + 200 000 € d'annuités habituelles.

Le résultat 2024 nous permet de commencer l'année 2025 avec un excédent à reporter confortable à 1 451 122.19 €.

Les 325 219.88 € d'opérations d'investissement réalisées constituent un chiffre très modeste, qui s'explique par l'absence de réalisation de bâtiment public durant l'année – ce qui doit être différent pour l'année 2025 avec les travaux sur la salle multi activité. Citons les principales opérations réalisées de 2024, par ordre décroissant :

- Opération 145 (City-Stade centre de loisirs) : 73 131.12 €, plus 15 576.96 pour le remplacement du sol synthétique.
- Opération 143 (Salle multi activité du Bocage) : 66 334.80 € de frais d'études.
- Opération 149 (Tondeuse autoportée) : 47 400 € pour cet équipement utilisé pour l'entretien de la zone sportive.
- Opération 146 (Mobilier) : 28 125.52 de mobilier divers dans l'ensemble des services (nettoyeur vapeur crèche, chariot bain-marie cantine, vidéoprojecteur, ameublement classes...)
- Opération 148 (Véhicule de patrouille police) : 25 591.36 €
- Opération 151 (Matériel informatique et multimédia) : 6 818.38 €
- Opération 147 (Outilage) : 6 161.02 € d'outillage des services techniques.

Reste 56 080.72 € de petits travaux et agencements divers.

Précisons que le montant de la dette de la commune, en capital, se monte au 31 décembre 2024 à 1 950 000 €, réparti entre 2 prêts.

Après avoir commenté les résultats du compte administratif, M. le Maire quitte la salle des délibérations.

La présidence est reprise par la première adjointe, Mme GARGADENNEC. Celle-ci, après s'être assurée qu'il n'y a pas de questions, propose de procéder au vote.

Le compte administratif 2024 est adopté à l'unanimité des votants.

### **3 – Affectation des résultats de fonctionnement de l'année 2024**

M. le Maire revient dans la salle des délibérations et reprend la présidence.

Il reprend l'ordre du jour et indique que le compte administratif 2024 laisse un excédent de fonctionnement cumulé de 6 726 421,93 €. Comme le budget d'investissement dégage cette année un excédent antérieur cumulé de 1 451 122,19 €, il est proposé de ne pas affecter d'excédent de fonctionnement en investissement via le compte 1068 et de laisser 6 726 421,93 € en excédent de fonctionnement au compte 002.

Après délibération, le conseil approuve la proposition du Maire à l'unanimité.

### **4 – Vote du budget primitif 2025**

## **Eléments de contexte**

Comme précisé lors du débat d'orientation budgétaire, le budget 2025 est élaboré dans un contexte très difficile pour les collectivités locales en général et la commune de Lespinasse en particulier. Nous déplorons en effet près de 160 000 € de dépenses de fonctionnement du fait de contraintes nationales, + 40 000 € de pertes de recettes en raison de la modification des conditions de notre assurance statutaire.

### **1 – La hausse des cotisation retraite et maladie pour la fonction publique territoriale : 106 000 €**

Après avoir été longtemps excédentaire et ayant même contribué à équilibrer le régime général des retraites, la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) est maintenant en déficit du fait de la pyramide des âges de la fonction publique territoriale. Le

gouvernement a décidé d'une hausse de 12 points du taux de cotisation étalement sur 4 ans, soit 3 points pour la seule année 2025, ce qui équivaut à un surcoût de 93 000 € pour la commune. A ceci s'ajoute une hausse d'un point du taux de cotisation maladie auprès de l'URSSAF, général un autre surcoût de 13 000 € pour la commune.

## 2 – Le Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO) : 50 397 €

La dernière loi de Finances adoptée par l'Assemblée nationale prévoit, pour les quelques 2000 collectivités les plus riches, une sorte d'épargne forcée sur des bons du trésor qui serait rendu aux collectivités contributrices dans les trois années suivantes, calculée selon la population communale, le potentiel fiscal par habitant et le revenu par habitant. Selon toute vraisemblance, d'après un signalement opéré par notre comptable public, la commune de Lespinasse serait concernée et devrait se priver de 50 397 € de recettes.

### 3 - La hausse du coût des assurances statutaires pour le personnel.

Toutes les collectivités déplorent une hausse très importante du cout de l'assurance des risques statutaires. La commune a adhéré au service du Centre de Gestion de Haute-Garonne qui a conduit un appel d'offres groupé au nom de toutes ses collectivités adhérentes. Le nouveau prestataire, appliquant des hausses nationales mais aussi examinant les résultats des collectivités concernées (notre commune n'ayant pas eu de bons chiffres en raison de plusieurs agents en longue maladie), a proposé des tarifs en forte hausse pour maintenir le même niveau de remboursement. Devant ces chiffres, la commune a fait le choix de réduire son niveau de couverture, ce qui maintient son niveau de cotisation au même montant, mais va la conduire à se priver de recettes en remboursement d'assurance, évalués à 40 000 €.

Ces contraintes se répercutent sur le projet de budget 2025, élaboré tenant compte d'une inflation prévue à 1.6 % selon les prévisions de la banque de France, ainsi que des directives décidées lors du dernier débat d'orientation budgétaire qui demandait une stabilisation de la pression fiscale, à l'exception d'une hausse de la taxe d'habitation résiduelle.

## Le budget de fonctionnement

Il s'équilibre à 12 137 920.30 €.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2024	Prévision BP	Chapitre	CA 2024	Prévision BP
002 Restes de l'exercice précédent			002 Restes de l'exercice précédent	6 546 330,37	6 726 421,93
011 : Charges à caractère général	1 933 762,41	8 305 120,21	013 : Atténuations de charges	155 908,22	120 000,00
Dont charges générales réelles			042 : Opérations d'ordre entre sections	-	-
Dont réserves		6 495 935,65	70 : Produit des services	524 125,50	214 409,07
012 : Charges de personnel	2 984 155,13	3 147 386,87	73 : Impôts et taxes	3 417 778,60	3 425 484,00
014 : Atténuations de produits	59 237,00	109 634,00	731 : Fiscalité locale	860 863,78	909 379,36
042 : Opérations d'ordre entre sections	1 900 000,00		74 : Dotations et participations	546 944,08	611 885,94
023 : Virements à investissement	-		75 : Autres produits de gestion courante	53 439,57	55 000,00
65 : Autres charges de gestion courante	408 332,10	549 232,96	76 : Produits financiers	65 360,00	65 360,00
66 : Charges financières	71 532,14	21 566,26	77 : Produits exceptionnels	1 914 117,43	10 000,00
67 : Charges exceptionnelles	1 426,84	5 000,00	78 : Reprises sur amortissements, dépréciations	-	-
68 : Amortissement des immobilisations			Total budgétaire :	14 084 867,55	12 137 920,30
Total budgétaire :	7 358 445,62	12 137 920,30			

### Les recettes de fonctionnement

#### Chapitre 002 : L'excédent antérieur

La commune avait un excédent antérieur de 6 609 703.69 € lors du vote du budget primitif 2024. Cet excédent a été réduit en cours d'année à 6 546 330.37 € par affectation d'une somme au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement. Comme le budget de fonctionnement a dégagé un excédent net de 180 091.56 €, l'année 2025 commence avec un excédent de fonctionnement de 6 726 421.93 € à inscrire au compte 002.

Cette somme, qui peut être basculée en investissement, est maintenue intégralement en budget de fonctionnement, conformément au point n°3 de l'ordre du jour.

## **Chapitre 013 : Atténuations de charges**

Ce chapitre concentre tous les remboursements que reçoit la commune sur sa masse salariale, et principalement les remboursements de notre assurance statutaire sur tous nos arrêts maladie ordinaire (passé un délai de carence), longue maladie, maternité. Une somme de **120 000 €** est provisionnée sur ce chapitre, la commune anticipant une baisse de recettes de 40 000 € du fait d'avoir volontairement réduit les garanties de son assurance sur le personnel.

## **Chapitre 70 : Produit des services**

Une somme de **214 409.07 €** est inscrite à ce chapitre qui correspond à l'ensemble des recettes encaissées par la commune pour tous ses services publics payants. Ceci correspond à une baisse importante par rapport à l'année précédente, explicable du fait que la commune n'encaissera plus le produit de ses prestations cantine et périscolaire, désormais encaissées directement par notre prestataire IFAC lequel les déduit de la facture qu'il adresse à la commune pour ses prestations d'animation périscolaire. Ce changement a été induit par le nouveau marché de prestation IFAC débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il en résulte pour la commune une baisse de ses recettes de fonctionnement, mais aussi de ses dépenses de fonctionnement.

Les recettes du produit des services se décomposent comme suit :

- Crèche :	82 000.00 €
- Redevances d'occupation du domaine public :	32 316.07 €
- Remboursement IFAC utilisation des ATSEM :	30 000.00 €
- Portage des repas :	30 000.00 €
- Location de locaux (La Poste, appartements) :	18 000.00 €
- Manifestations culturelles :	13 400.00 €
- Autres (locations salles, pièges à moustiques) :	5 715.00 €
- Droits d'inscription à la médiathèque :	1 550.00 €
- Concessions funéraires :	1 428.00 €

## **Chapitre 73 : Impôts et taxes**

La force de la commune de Lespinasse vient du très important montant de son attribution de compensation versée par Toulouse-Métropole, qui correspond au produit de l'ancienne taxe professionnelle perçue par la commune, moins le coût des services publics gérés par Toulouse-Métropole sur notre commune (charges transférées). Ce montant est désormais définitivement fixé à 3 200 48 € auxquels s'ajoute une dotation de solidarité communautaire évaluée à 50 000 €, et un produit des droits de mutation estimée à 175 000 €, soit **3 425 484 €** inscrits sur ce chapitre.

## **Chapitre 731 : Fiscalité locale**

La fiscalité locale proprement dite, payée par les habitants, ne correspond qu'à **909 379.36 €** de recettes escomptées, sous la forme suivante :

	Base fiscale	Taux	Produit
Taxe foncière	5 413 000 €	34.65 %	1 875 605 €
		Coefficient correcteur :	- 1 039 228 €
Taxe foncière non bâtie	14 200 €	97.08 %	13 785 €
Taxe d'habitation	162 900 €	7.50 %	12 218 €
Taxe locale de publicité extérieure :			47 000 €

Le débat d'orientation budgétaire avait acté le principe d'une hausse du taux de la taxe d'habitation résiduelle de 6.77 % à 10 %, tenant compte que cette taxe est très basse sur la commune alors que le taux moyen est autour de 15 % dans l'agglomération toulousaine.

Monter cette taxe implique normalement de monter en parallèle le taux de la taxe foncière, sauf pour des communes comme la notre où le taux est particulièrement bas où une dérogation est permise par la législation. Néanmoins, cette dérogation ne permet que de monter le taux jusqu'à 7.5 % sans toucher à la taxe foncière. Ce projet de budget s'est donc limité au taux de 7.5 %.

## **Chapitre 74 : Dotations et participations**

Ce chapitre, qui totalise **611 865.94 €** correspond à toutes les aides reçues de l'Etat.

La commune étant fortement dotée en ressources fiscales, l'Etat ne lui verse pas de Dotations Globale de Fonctionnement, ni de Dotation Nationale de Péréquation, ni de Dotation de Solidarité Urbaine ou Rurale qui sont conditionnées par les ressources de la commune.

Néanmoins, la commune reçoit plusieurs aides de l'état, sous la forme suivante :

- 368 690,48 € sont attendues de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), qui aide la commune pour l'organisation de son service public de petite enfance, et finance en partie le salaire de l'agent chargé de la Convention Globale Territoriale (CTG).
- 208 088 € seront versées à la commune par l'Etat en compensation d'exonérations qu'il accorde à certains redevables sur la Taxe Foncière, et qu'il indemnise aux communes.
- 19 770,46 € sont à attendre du remboursement de l'Etat de la TVA perçue sur certaines dépenses de fonctionnement.
- 15 317 € d'aides diverses – dotation au recensement, aide européenne pour la distribution de fruits et légumes frais dans notre cantine.

### **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**

Une somme de **55 000 €**, la même que l'année précédente, est inscrite à ce chapitre qui correspond au produit des loyers perçus par la commune sur ces locaux d'habitations et antennes-relais de téléphonie.

### **Chapitre 76 : Produits financiers**

Une somme de **65 360 €** est inscrite à ce chapitre et correspond aux intérêts perçus par la commune sur le placement de certains de ses excédents de trésorerie sur des comptes à terme du trésor.

### **Chapitre 77 : Reprise sur amortissements, dépréciations**

Une provision de 10 000 € est inscrite sur ce chapitre très marginal.

## **Les dépenses de fonctionnement**

Comme la somme de 12 137 920,30 € est inscrite en recettes de fonctionnement, une somme semblable doit être inscrite en dépenses. Or, les dépenses de fonctionnement réelles dont a besoin la commune ne totalisent que 5 641 984,65 €... Il y a donc 6 495 935,65 € qui doivent être inscrits au budget en dépenses pour parvenir à l'équilibre, à l'intérieur du chapitre 011 détaillé ci-dessous. Il s'agit d'une « fausse » dépense qui n'a pas vocation à être exécutée.

### **Chapitre 011 : Charges à caractère général.**

Une somme de **1 809 184,56 €** est inscrite pour faire face aux dépenses courantes de fonctionnement de la commune, plus 6 495 935,65 € consignées pour les raisons indiquées plus haut, soit **8 305 120,21 €** inscrits sur ce chapitre.

Anticipant le passage à une comptabilité fonctionnelle, nous détaillerons les 1 809 184,56 € de dépenses réelles comme suit :

- Administration générale :	253 840,00 €
- Communication :	32 800,00 €
- Fêtes et cérémonies :	126 700,00 €
- Police municipale :	32 820,00 €
- Groupe scolaire :	216 065,00 €
- Restauration scolaire :	247 500,00 €
- Actions culturelles :	57 627,32 €
- Médiathèque :	12 540,00 €
- Sport :	109 227,50 €
- Centres de loisirs :	371 885,00 €
- Lieu d'Accueil Parents-Enfants :	4 373,84 €
- Crèche :	80 855,00 €
- Services techniques :	236 050,90 €
- Urbanisme :	26 900,00 €

Au niveau des lignes comptables, les principales, et qui appellent à quelques commentaires, sont les suivantes :

- La ligne 6042 « Achats aux prestataires de service » voit inscrite la somme de 374 935 €. Elle correspond principalement (pour 342 405 €) au contrat avec le prestataire IFAC qui assure avec ses propres salariés à l'animation de nos centres de loisirs. Une somme en forte baisse de l'ordre de 120 000 € par rapport à l'année précédente, qui s'explique par le fait que l'IFAC encaisse désormais le produit des prestations cantine et périscolaires facturées aux familles, et les déduit de la facture qu'il adresse à la commune.
- La ligne 60612 « Energie-Electricité » totalise 345 800 € et a été calculée au plus juste selon les nouveaux tarifs en vigueur de notre prestataire, sélectionné après un appel d'offres commun effectué par le Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Garonne (SDEHG). Une légère baisse est attendue suite à l'extinction partielle de l'éclairage public sur une partie de la nuit.
- La ligne 60623 « Alimentation » totalise 225 790 € (contre 219 127,10 € dépensés l'année précédente), et est victime de manière limitée de la hausse des coûts de l'alimentaire qui avaient déjà été répercutés durant l'année 2023.
- Les autres lignes, dont le détail peut être consultés dans le document comptable, n'appellent pas à de commentaires particuliers et ont été reconduites sur le montant dépensé de l'année précédente, majorée d'une inflation estimée à 1.6 % (chiffres Banque de France).
- Il est à noter que les 6 495 935.65 € d'excédents ont été officiellement inscrits à la ligne 617 « Etudes et recherches », dans le service « administration générale ». Aucune consommation de cette ligne ne sera effectuée.

### **Chapitre 012 : Charges de personnel.**

Cet important chapitre consigne comme son nom l'indique l'ensemble des salaires que doit verser la commune à tous ses agents, quel que soit leur statut. 3 147 366.87 € sont inscrits à ce chapitre, pour 73 postes budgétisés (69.6 équivalents temps pleins). Le régime indemnitaire (primes facultatives) accordé aux agents représente 421 229 € sur ce total, soit 13.4 %.

Sur les 69 postes, la Mairie comprend 4 emplois de catégorie A, 4 de catégorie B, et 61 de catégorie C. Ils se répartissent dans les services de la manière suivante en équivalents temps plein :

- Services administratifs :	12.71
- Service social :	3
- Police municipale :	4
- Service culture et médiathèque :	2.57
- Services techniques :	15.54
- Service entretien :	9.25
- Ecole maternelle (ATSEM) :	5
- Cuisine et portage des repas :	6
- Petite Enfance :	11.55

### **Chapitre 014 : Atténuations de charges**

Il s'agit de la contribution au redressement des finances publiques nationales, et le versement obligatoire au fonds de péréquation des ressources communales que doit verser la commune. Ces deux versements sont évalués à 59 237 €. A cette somme s'ajoute celle du nouveau prélèvement sur certaines collectivités locales (DILICO) d'un montant de 50 397 €. Le total provisionné à ce chapitre est donc de 109 634 €.

### **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.**

Ce chapitre, qui totalise une somme de **459 232.96 €**, comprend en fait trois catégories de dépenses.

- Les indemnités des élus, pour 88 784.03 €. Le détail en est fourni dans le tableau récapitulatif annexé avec l'ordre du jour.
- Les contributions de la commune aux organismes de regroupement intercommunaux pour 313 327 € dont 208 000 € au Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Garonne (SDEHG) qui connaît une hausse exceptionnelle de 88 000 € pour financer les travaux d'effacement des lignes Telecom rue de Monge. Sont également provisionnés 50 282 € au Syndicat Intercommunal du bocage, 22 100 € pour l'association intercommunale régissant le Relais Assurances Maternelles de Fenouillet, 18 000 € pour l'ICPE de Villeneuve-lès-Bouloc et 14 800 € à Toulouse-Métropole pour l'instruction de nos documents d'urbanismes, plus 145 € au Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (SMEPE).
- Les subventions versées aux associations de droit privé (72 108.20 € - le détail figure dans la délibération du point n°6 de l'ordre du jour), au CCAS de la commune (50 000 €), plus 12 282.48 de droits d'utilisation d'informatique en cloud et 12 731.25 € de redevances pour brevets (informatique essentiellement).

### **Chapitre 66 : Charges financières**

Une somme de **21 566.26 €** est provisionné à ce chapitre correspondant aux intérêts de notre dette. Cette somme est en forte baisse du fait du remboursement anticipé de deux de nos prêts durant l'année 2024.

### **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

Une somme de **5 000 €** est provisionnée pour financer les créances éteintes de la commune.

## **Le budget d'investissement**

Cette section du budget s'équilibre à 2 236 643.03 €.

### **Budget investissement**

Dépenses			Reçues		
Chapitre	CA 2024	Prévision BP	Chapitre	CA 2024	Prévision BP
001 : Solde d'exécution reporté	161 560,34		001 : Solde d'exécution reporté	-	1 451 122,19
040 Opérations d'ordre		-	021 : Virement de section fonctionnement		
10 : Dotations fonds divers (remboursement)			024 : Produit des cessions	1 900 000,00	-
16 : Remboursement d'emprunts	975 480,84	200 000,00	040 : Opérations d'ordre entre sections	-	
19 : Différé sur réalisation d'immobilisations			041 : Opération patrimoniales	-	
20-21-23 : Immobilisations	325 219,88	2 036 643,03	10 : Dotations fonds divers et réserves	463 939,79	57 582,68
Dont salle polyvalente	-	1 621 653,68	Dont FCTVA	400 566,47	57 582,68
Dont autres investissements	-	217 906,10	Dont Taxe d'Aménagement et PUP		
Dont réserves		197 083,25	Dont 1068		
27 : Autres immobilisations financières	-		13 : Subventions d'investissement	549 443,46	727 938,16
	6 496 489,10	1 462 261,06	16 : Emprunts et dettes assimilées	-	
Dette en capital au 1er janvier 2025 :		1 950 000,00	21 : Terrain nus	-	
Dette en capital au 1er janvier 2026 :		1 750 000,00	27 : Autres immobilisations financières	-	
			28 : Amortissement des immobilisations	-	
			Total budgétaire :	2 913 383,25	2 236 643,03

Selon le même principe que pour le budget de fonctionnement, alors que le budget d'investissement dégage 2 236 643.03 € de recettes, il n'a programmé que 2 039 559.78 € de dépenses. Afin de l'équilibrer, une « fausse » dépense d'investissement de 197 083.25 € est donc inscrite en réserve et ne sera pas dépensée.

### **Les recettes d'investissement**

#### **Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté.**

1 451 122.19 € d'excédents antérieurs cumulés sont inscrits à ce chapitre.

#### **Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves.**

57 582.68 € sont inscrits à ce chapitre, correspondant au remboursement d'une partie de la TVA sur nos dépenses d'investissement d'il y a deux ans.

#### **Chapitre 13 : Subventions d'investissement**

Un total de **727 938.16 €** de subventions d'investissement sont attendues sur divers opérations, dont notamment 654 757.10 € à attendre d'aides pour la construction de notre salle multi activité. Le reste correspond à de « petits » dossiers dans le cadre du contrat de territoire du Conseil Départemental.

## Les dépenses d'investissement

### Chapitre 16 : Remboursement d'emprunt

Une somme de 200 000 € est provisionnée à ce chapitre, en forte baisse pour les raisons déjà évoquées. Nous n'avons plus que deux prêts à rembourser. La dette de la commune en capital est de 1 950 000 € au 1er janvier 2025.

### Chapitres 20, 21 et 23 : Immobilisations.

Ces chapitres, regroupés pour des raisons de présentation, comprennent les dépenses d'investissement proprement dites et totalisent **1 839 559.78 €** de dépenses réelles, plus 197 083.25 € d'inscription d'un excédent de recettes d'investissement comme précisé plus haut, soit un total de **2 036 643.03 €** inscrit au budget 2025. En voici le détail présenté par opérations :

- **Restes à réaliser** : 12 420 € sont inscrits en restes à réaliser de diverses opérations ultérieures.
- **Opération 143 (Salle multiactivité)** : 1 621 653.68 € sont inscrits sur cette opération (12 816 € de restes à réaliser et 1 608 837.68 € de nouveaux crédits) sont inscrits sur cette opération qui est la principale de l'année 2025. Cette inscription budgétaire correspond à la totalité du bilan financier de l'opération qui est la principale du budget 2025.
- **Opération 152 (Amélioration de la performance énergétique des bâtiments)** : 12 420 € sont inscrits pour un diagnostic de travaux d'amélioration de la performance énergétique du groupe scolaire Marcel Pagnol, correspondant au contrat souscrit avec la société d'économie mixte Europolia.
- **Opération 154 (Outillage services techniques 2025)** : 35 094.25 € sont inscrits pour l'achat d'une tondeuse autoportée et d'une remorque.
- **Opération 155 (Mobilier 2025)** : 5 000 € provisionnés pour l'achat de mobilier.
- **Opération 156 (Agencement patrimoine 2025)** : 9 112.80 € provisionnés pour divers travaux sur nos bâtiments publics, comme l'installation d'éclaireurs LED à l'Espace Canal des Deux Mers et l'installation d'un nouveau portail sur la zone du stade.
- **Opération 157 (Aménagement du Parc de la Pointe)** : 85 341.50 € provisionnés pour l'installation d'une aire de jeux et divers autres travaux sur ce parc.
- **Opération 158 (Panneaux lumineux)** : 37 800 € nécessaires au financement de cette installation déjà réalisée.
- **Opération 159 (Matériel police municipale)** : 7 470 € pour divers travaux intérieurs et matériel.
- **Opération 160 (Informatique 2025)** : 12 815.15 € provisionnés pour cette année.

Après avoir répondu à quelques questions de conseillers municipaux, M. le Maire met le budget 2025 au vote.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des votants.

## **5 – Vote du taux de fiscalité locale de l’année 2025**

Comme indiqué dans la note de synthèse du budget, le Conseil Municipal avait décidé, lors du débat d’orientation budgétaire, la stabilité des taux d’imposition pour l’année 2025, à l’exception de la Taxe d’Habitation résiduelle, dont le taux était très bas (6.77 %) par rapport à la moyenne départementale (15 %). Il a donc été décidé de monter celle-ci à 10 %.

Malheureusement, une règle budgétaire constraint, en cas d’augmentation de la Taxe d’Habitation, à monter en parallèle la Taxe Foncière. Avec une exception pour les Taxes d’Habitation très basses – ce qui est notre cas, mais cette exception ne permet qu’une hausse limitée, qui porterait notre taux au maximum à 7.5 %.

Il est donc proposé de voter les taux de fiscalité avec un montant identique à l’année précédente pour la Taxe Foncière bâtie (34.65 %) et Taxe Foncière Non Bâtie (97.08 %), et de monter la Taxe d’Habitation résiduelle à (7.5 %).

Comme le montre l’état 1259 COM, les produits seraient les suivants :

	Base fiscale	Taux	Produit
Taxe foncière	5 413 000 €	34.65 %	1 875 604.50 €
		Coefficient correcteur :	- 1 039 228.00 €
Taxe foncière non bâtie	14 200 €	97.08 %	13 785.36 €
Taxe d’habitation	162 900 €	7.50 %	12 217.50 €
		Allocations compensatrices :	208 078.00 €
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 :			1 070 457.36 €

Après délibération, les taux de fiscalité locale sont votés **à l’unanimité** tels que présentés ci-dessus.

## **6 – Vote des subventions attribuées par la commune en 2025**

Après travail en commission, les aides que la commune se propose d’attribuer aux associations est la suivante.

Il est à noter que la coopérative scolaire et la Fédération des MJC 31 bénéficient d’une double subvention cette année, la subvention 2024 n’ayant pas pu leur être versée pour des raisons déjà évoquées lors du Conseil Municipal précédent.

Association	Proposition 2024	Proposition 2025	Notes
Accidentés de la vie FNATH	165,00 €		
ADOT 31	110,00 €	110,00 €	
AFM Haute-Garonne	135,00 €		
AGAPEI	95,00 €		
Amicale bouliste Lespinasse	870,00 €	870,00 €	
Amicale sapeurs pompiers de St-Jory	490,00 €	390,00 €	
Anciens combattants bleuet	65,00 €	65,00 €	
Association communale de chasse agrée	870,00 €	870,00 €	
Association pour enfants de Lespinasse	1 000,00 €	1 000,00 €	
Association autonome des parents d'élèves	275,00 €	275,00 €	
Association des anciens mairies et adjoints	100,00 €	100,00 €	
Association Centre Aliénor des Chiens-guides	95,00 €		
Comité festif de Lespinasse	0,00 €	17 000,00 €	
Association des donneurs de sang de Fenouillet	520,00 €	520,00 €	
FCPE Collège François Mitterrand	275,00 €	275,00 €	
Association femmes du monde	310,00 €	310,00 €	
Football-club Canal Nord	5 000,00 €	5 000,00 €	
Foyer Socio-Educatif du collège de Fenouillet	2 070,00 €	2 070,00 €	
Gymnastique musculation de Lespinasse	1 250,00 €	1 250,00 €	
Prévention routière	105,00 €	105,00 €	
Association Le bon vieux temps	870,00 €	870,00 €	
Association Le trèfle à 4 feuilles	110,00 €		
Association Lespinasse Loisirs	1 500,00 €	1 500,00 €	
Ligue nationale contre le cancer	135,00 €		
Association Marie-Louise	95,00 €	95,00 €	
Association Médecins du monde	95,00 €		
Mouvement vie libre	145,00 €		
Café O'Bonheur	300,00 €	300,00 €	
Association des paralysés de France	95,00 €		
Association du personnel de Lespinasse	870,00 €	870,00 €	
Les Restos du Cœur	165,00 €		
Association de sauvegarde du patrimoine Lespinassol	320,00 €		
Association sclérose en plaques	90,00 €		
Association secours catholique nord Toulousain	210,00 €	210,00 €	
Association SOS Mucoviscidose	310,00 €		
Tennis club Lespinassois	1 500,00 €	1 500,00 €	
USL Section canine	870,00 €	870,00 €	
Association Xin Dao	600,00 €	600,00 €	
FNACA Comité Cantonal de Fronton	590,00 €	590,00 €	
Coopérative scolaire (par élève)	2 752,00 €	9 636,30 €	14,30 € par élève (154 mat + 243 Elem) + remboursement de 2024
Coopérative scolaire classe découverte	13 213,00 €	11 736,90 €	243 Elem à (18,3+30=48,3 €)
Alliance de solidarité avec Valky	1 500,00 €	1 500,00 €	
Aide exceptionnelle Maroc	0,00 €		
Aide exceptionnelle Libye	0,00 €		
Association les Chats Virés	250,00 €	250,00 €	
MJC 31	3 000,00 €	6 000,00 €	dont 3000 € de remboursement de 2024
Subvention exceptionnelle 30 ans du tennis	2 000,00 €	0,00 €	
Petit train garonnais	500,00 €	500,00 €	
Association pêche		870,00 €	
Provisions pour subventions exceptionnelles	22 750,00 €	4 000,00 €	
	68 635,00 €	72 108,20 €	

Après délibération, liste des subventions est approuvée à la majorité par 11 voix pour et 4 abstentions (Mmes BEN BENAÏD, GARGADENNEC, SABATIER, M. CROIZARD).

## 7 – Modification du Règlement tarifaire municipal

Le principe d'une modification des tarifs correspondant au niveau de l'inflation (1,6 %) a été décidé lors du dernier Conseil Municipal.

Il est donc proposé de modifier l'ensemble du règlement tarifaire municipal, en tenant compte des réserves suivantes :

- Les tarifs des spectacles restent fixes pour des raisons d'encaissement comptable. Il serait en effet difficile au régisseur d'encaisser sur place des billets d'entrée avec des prix comportant des centimes.
- Les tarifs périscolaires nouveaux seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2025

Les nouveaux tarifs seront donc les suivants :

# Règlement tarifaire général des services municipaux

Version en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2025

## 1 - Cantine municipale :

TRANCHES	Quotient Familial (en €)	Restauration	Restauration PAI
Tranche 1	0-200	1,55	0,96
Tranche 2	201-400	1,61	0,98
Tranche 3	401-600	2,14	1,31
Tranche 4	601-800	2,82	1,72
Tranche 5	801-1000	3,51	2,13
Tranche 6	1001-1200	3,60	2,19
Tranche 7	1201-1400	3,94	2,41
Tranche 8	1401-1600	4,38	2,67
Tranche 9	1601-1800	4,57	2,79
Tranche 10	1801-2000	5,08	3,10
Tranche 11	2001-2200	5,11	3,12
Tranche 12	2201-2400	5,16	3,15
Tranche 13	>2400	5,21	3,18

Repas adultes (enseignants et intervenants) : 6.10 €

Repas personnel municipal : 4.32 €

(Gratuité pour personnel cantine et ATSEM)

## 2 – Accueil de loisirs associé à l'école :

Séquences du matin, midi et soir

TRANCHES	Quotient Familial (en €)	Matin 7h30-8h45	Midi 11h45-13h45	Soir 16h00-18h30
Tranche 1	0-200	0,10	0,14	0,17
Tranche 2	201-400	0,17	0,24	0,28
Tranche 3	401-600	0,27	0,39	0,45
Tranche 4	601-800	0,35	0,49	0,57
Tranche 5	801-1000	0,42	0,58	0,68
Tranche 6	1001-1200	0,48	0,68	0,79
Tranche 7	1201-1400	0,55	0,78	0,90
Tranche 8	1401-1600	0,62	0,87	1,02
Tranche 9	1601-1800	0,69	0,98	1,13
Tranche 10	1801-2000	0,75	1,07	1,24
Tranche 11	2001-2200	0,82	1,17	1,35
Tranche 12	2201-2400	0,89	1,27	1,46
Tranche 13	>2400	0,97	1,36	1,57

**Séquence du mercredi**

TRANCHES	Quotient Familial (en €)	Mercredi Pause Méridienne et restauration 11h45-13h45	Mercredi Pause Méridienne et Restauration PAI 11h45-13h45	Demi-journée et restauration	Demi-journée et Restauration PAI
Tranche 1	0-200	2,57	1,96	3,78	3,17
Tranche 2	201-400	2,88	2,25	3,92	3,29
Tranche 3	401-600	4,17	3,33	5,70	4,87
Tranche 4	601-800	5,35	4,25	7,80	6,70
Tranche 5	801-1000	6,29	4,92	8,80	7,44
Tranche 6	1001-1200	6,63	5,23	9,29	7,88
Tranche 7	1201-1400	7,23	5,69	10,16	8,63
Tranche 8	1401-1600	7,92	6,22	11,14	9,43
Tranche 9	1601-1800	8,37	6,58	11,51	9,72
Tranche 10	1801-2000	9,12	7,14	12,37	10,39
Tranche 11	2001-2200	9,41	7,42	12,75	10,76
Tranche 12	2201-2400	9,71	7,70	13,16	11,15
Tranche 13	>2400	10,02	7,99	13,39	11,36

**3 – Centre de loisirs : Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et Club Pré-Ados (CPA)**

TRANCHES	Quotient Familial (en €)	Demi-Journée Sans repas 7h30-12h00 13h30-18h30	Demi-Journée avec repas 7h30-13h45 11h45-18h30	Demi-Journée avec repas PAI 7h30-13h45 11h45-18h30	Journée 7h30-18h30	Journée PAI 7h30-18h30	Journée CPA 9h00-17h30	Journée CPA PAI 9h00-17h30
Tranche 1	0-200	3,34	4,90	4,29	6,35	5,75	6,35	5,75
Tranche 2	201-400	3,52	5,12	4,49	6,50	5,87	6,50	5,87
Tranche 3	401-600	4,54	6,69	5,84	7,61	6,78	7,61	6,78
Tranche 4	601-800	4,89	7,70	6,60	8,68	7,57	8,68	7,57
Tranche 5	801-1000	5,29	8,80	7,43	10,41	9,04	10,41	9,04
Tranche 6	1001-1200	5,74	9,34	7,93	11,08	9,68	11,08	9,68
Tranche 7	1201-1400	6,42	10,36	8,83	11,81	10,27	11,81	10,27
Tranche 8	1401-1600	6,85	11,24	9,52	12,82	11,12	12,82	11,12
Tranche 9	1601-1800	7,02	11,60	9,81	13,40	11,61	13,40	11,61
Tranche 10	1801-2000	7,19	12,27	10,29	14,77	12,78	14,77	12,78
Tranche 11	2001-2200	7,37	12,48	10,49	15,09	13,10	15,09	13,10
Tranche 12	2201-2400	7,54	12,70	10,69	15,51	13,50	15,51	13,50
Tranche 13	>2400	7,71	12,91	10,88	15,76	13,73	15,76	13,73

#### **4 - Services culturels et médiathèque :**

Adhérents	Tarif Carte « Pass'culture »	Tarif carte Médiathèque	Tarif si adhésion aux 2 services Pass'Culture et Médiathèque
Adultes Lespinassois -personnel communal (19 ans et plus)	6 €	6€	10 €
Enfants (de 0 à 18 ans) Lespinassois ou scolarisé sur la Commune ou fréquentant les structures socio-éducatives municipales	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Adultes Non Lespinassois (19 ans et plus)	Pas de Pass pour les extérieurs commune	10 €	Pas de Pass pour les extérieurs commune
Enfants (de 0 à 18 ans) Non Lespinassois et ne fréquentant pas les structures socio-éducatives municipales	Pas de Pass pour les extérieurs commune	5 €	Pas de Pass pour les extérieurs commune
Pour les assistantes maternelles qui dans le cadre de leur travail empruntent des livres, des CD et DVD pour les enfants dont elles ont la garde.	Non concerné	Gratuit	Non concerné

**Manifestations caritatives** : Droit d'entrée libre, contribution volontaire du spectateur.

#### **Vente de livres d'occasion :**

- Catégorie 1 : 5 €
- Catégorie 2 : 2 €
- Catégorie 3 : 1 €
- Ensemble de 4 revues : 1 €

#### **5 - Location des salles associatives :**

Périodes de location	Tarifs Habitants de Lespinasse Auditorium	Tarifs Habitants de Lespinasse Espace Canal des deux Mers (EC2M)	Tarifs entreprises Auditorium (*)	Tarifs entreprises EC2M (*)	Tarifs Associations de Lespinasse (Pour les deux salles)	Tarifs Associations extérieures à la commune Auditorium	Tarifs Associations extérieures à la commune EC2M
Un week-end (du vendredi 14h, au lundi 9h)	220 €	500 €	600 €	800 €	Gratuit	300 €	600 €
Une soirée en semaine (de 21h à 9h le lendemain) du lundi au vendredi matin.	100 €	200 €	300 €	400 €	Gratuit	150 €	300 €
Une demi-journée	100 €	200 €	185 €	250 €	Gratuit	Pas de location	Pas de location
Caution	400 €	800 €	400 €	800 €	Pas de caution	Pas de caution	Pas de caution

\* : Pour les entreprises extérieures à la commune, le tarif est doublé.

Pour les demandes relevant de l'intérêt général ou pour une œuvre humanitaire, M. le Maire dispose de la possibilité d'offrir la gratuité de la location de la salle.

## **6 – Portage de repas à domicile :**

Tarif par repas :

TRANCHE selon quotient familial	TARIF
1 (0 à 400 €)	2,58 €
2 (401 à 650 €)	3,38 €
3 (651 à 900 €)	3,55 €
4 (901 à 1200 €)	5,68 €
5 (1201 à 1500 €)	6,21 €
6 (1501 à 1850 €)	7,10 €
7 (1851 € et +)	8,26 €

## **7 – Services funéraires :**

- Concession trentenaire pour tombe 2 m<sup>2</sup> : 122 €
- Concession cinquantenaire pour tombe 2 m<sup>2</sup> : 155 €
- Concession trentenaire pour caveau de 4.76 m<sup>2</sup> : 290 €
- Concession cinquantenaire pour caveau de 4.76 m<sup>2</sup> : 363 €
- Concession trentenaire pour case du columbarium ou pour cavurne : 356 €
- Concession cinquantenaire pour case du columbarium ou pour cavurne : 559 €
- Dépositoire, de 0 à 3 mois : Gratuit
- Dépositoire, de 3 à 6 mois (par mois entamé) : 30 €
- Jardin du souvenir : Gratuit

## **8 – Divers :**

- Droit de place commerçant lors d'une manifestation municipale : 50 €
- Droit de place d'un commerçant non sédentaire place des Vitarelles, par m<sup>2</sup> et par tranche de 4 heures par jour : 0.10 €
- Photocopies pour particuliers, par page :
  - o A4, noir et blanc : 0.15 €
  - o A4, couleurs : 0.50 €
  - o A3, noir et blanc : 0.30 €
  - o A3, couleurs : 1.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal valide ces tarifs **à l'unanimité**, précisant qu'ils s'appliqueront au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

## **8 – Demande de labellisation « Information Jeunesse » auprès du Service Départemental de la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).**

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Lespinasse a la volonté de développer l'accompagnement des jeunes de son territoire dans les questions qui les préoccupent : insertion professionnelle, accès au logement, santé et prévention, démarches administratives, vacances, loisirs...

Engagée depuis 2011 par le biais de la Cellule d'Appui aux Projets de Jeunes (CAPJ) devenue « Espace Information Jeunesse » en 2022, cette démarche d'accompagnement est menée par son Pôle Jeunesse.

Par ailleurs, la Convention Territoriale Globale (CTG) de service aux jeunes et aux familles, renouvelée avec la CAF de la Haute-Garonne pour la période 2025-2029, réaffirme la nécessité de penser le parcours des jeunes de 11 à 25 ans notamment en variant les accompagnements offerts et en leur proposant des actions de prévention et de santé.

Dans une logique visant à rapprocher les services au plus près des jeunes, la Ville de Lespinasse souhaite obtenir une labellisation « Information Jeunesse » par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Occitanie pour son Pôle Jeunesse.

En conformité avec le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la refonte du label « Information Jeunesse », il est demandé au Conseil Municipal de confirmer le souhait de labelliser le Pôle Jeunesse en structure Information Jeunesse. Le dossier de candidature sera déposé en avril 2025 et instruit le 22 mai 2025 par la Commission régionale de labellisation présidée par la DRAJES.

La labellisation « Information Jeunesse » permettra d'accroître la lisibilité du Pôle Jeunesse et sa légitimité à informer et orienter les jeunes présents sur son territoire. Elle lui permettra d'être pleinement associé au réseau IJ et à sa dynamique collective, de disposer de données consolidées sur la jeunesse, de bénéficier de formations, d'outils ressources, d'espaces d'échanges et de pratiques :

- Utilisation du logo « Information Jeunesse »,
- Participation au réseau d'information départemental, régional, ou national IJ
- Formation des personnels au respect des normes attestées par le label, par un accès à des modules de formations ou de tutorat
- Utilisation d'outils élaborés par le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse et le Centre Régional d'Information Jeunesse
- Utilisation de l'application « Boussole des jeunes ».

Comme à ce jour les services du Pôle Jeunesse sont délégués à l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC), ce dernier sera chargé, en lien avec la Ville de Lespinasse, de respecter l'ensemble des principes de la labellisation « Information Jeunesse » :

- Garantir une information objective, indépendante de toute influence religieuse, politique, idéologique ou commerciale
- Accueillir tous les jeunes sans exception, en adaptant les modalités d'accueil aux publics fragiles et en respectant le droit à l'anonymat
- Impulser un travail partenarial et coordonné avec les acteurs du territoire impliqués dans les politiques de jeunesse, les jeunes et le réseau afin de développer une offre de service conforme aux attentes et besoins des jeunes
- Renforcer la visibilité et l'accès du réseau Info-Jeunes notamment par une présence en ligne complémentaire aux temps d'accueil en présentiel conformément aux évolutions des pratiques numériques des jeunes et en développant une offre « hors les murs
- Offrir gratuitement des conditions matérielles, des modalités d'information et des services adaptés aux besoins des jeunes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'obtention du Label « Information Jeunesse » ci-dessus décrit ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant, et notamment un avenant correspondant au marché public liant actuellement l'IFAC à la Ville de Lespinasse.

## **9 – Choix du prestataire pour l'installation d'un parc photovoltaïque en ombrière sur le parking de la zone du stade.**

Le 28 octobre dernier, le Conseil Municipal décidait du principe la constitution d'une délégation de service public pour l'installation, l'exploitation et la maintenance d'un parc photovoltaïque en ombrières sur le parking de la zone du stade.

Un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 19 décembre 2024 pour un retour des offres fixé au 13 janvier 2025.

Trois offres ont été reçues et la Commission Consultative de Délégation de Service Public (CCDSP), dont les conclusions ont été jointes à la présente convocation, à établi après négociation avec les candidats le classement suivant :

1 – Offre SOLVEO Energies / Europolia (100 points)  
2 – Offre APEX Energies (85.30 points)  
3 – Offre SOL R (83.88 points)

M. le Maire annonce cependant que la trésorerie et la préfecture, consultées au préalable pour ce dossier complexe, viennent de répondre tout récemment qu'il serait nécessaire que la commune sollicite l'avis des domaines pour ce contrat.

Il décide donc **d'ajourner ce point de l'ordre du jour** pour le présenter au prochain Conseil Municipal, une fois cette formalité accomplie.

#### **10 – Mise à jour de la convention avec le Comité du Bassin d'Emploi du Nord Haute-Garonne (CBE 31).**

Le CBE 31 est une structure associative créée par volonté d'élus locaux, visant à favoriser l'emploi local en mettant en relations les employeurs et les demandeurs d'emplois du secteur. La commune de Lespinasse a adhéré à cette association en 2011 et celle-ci propose de ratifier une convention d'adhésion actualisée, constatant l'évolution de ses missions et moyens (ci-jointe). Les clauses financières de l'adhésion à l'association sont inchangées, à savoir une cotisation annuelle de 4.25 Euros par habitant de la commune.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

#### **Questions diverses**

##### **- Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus du Conseil Municipal**

Conformément à la législation, un tableau récapitulatif des indemnités perçues par le Maire, les adjoints et conseillers délégués est transmises à l'ensemble du Conseil Municipal.

M. ALENCON précise, qu'outre ses indemnités de Maire, il est indemnisé par Toulouse-Métropole à hauteur de 14 400 € bruts annuels.

Mme GARGADENNEC précise qu'elle est indemnisée par le Syndicat de l'Hersain-Bocage à hauteur de 2 616 € bruts annuels.

	NOM - Prénom	Fonction	Date naissance	% de l'IB 1027	Indemn. mensuelle brute	Indem. annuelle brute
1	Alençon Alain	Maire	24/11/1964	48,90%	2 010,05	24 120,55
2	Gargadennec Nathalie	1 <sup>er</sup> adjointe - Urbanisme, Transports, Voie, Réseaux, Dvpt économique.	15/07/1971	22,50%	924,87	11 098,41
3	Pouydebat Jean-Louis	2e adjoint - Vie associative, fêtes et festivités.	21/02/1958	19,10%	785,11	9 421,32
4	Cohen Anne-Lise	3e adjointe - Médiathèque, culture, patrimoine, social, emploi, séniors.	15/03/1972	19,10%	785,11	9 421,32
5	Tovena Julian	4e adjoint - Numérique	01/07/1975	14,80%	608,36	7 300,29
6	Geffray Stéphanie	5e adjointe - Communication, Espace Information Jeunesse, Contrat Local d'Accompagnement Scolaire.	29/09/1977	14,80%	608,36	7 300,29
7	Croizard Gilles	Sécurité routière et correspondant défense.	29/08/1959	2,80%	115,09	1 381,14
8	Henry Françoise	Conseiller municipal	18/02/1963	-	-	-
9	Duffrechou Christophe	Conseiller municipal	21/07/1968	-	-	-
10	Boussaguet Patricia	Conseiller municipal	09/07/1969	-	-	-
11	Rodrigo Céline	Conseillère déléguée - Petite enfance multi'accueil : Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAEP) et Relais Assistantes Maternelles (RAM)	29/12/1971	2,80%	115,09	1 381,14
12	Verdeil Laurent	Conseiller municipal	07/01/1972	-	-	-
13	Lavaur Lionnél	Conseiller municipal	14/01/1973	-	-	-
14	Sabatier Magalie	Conseiller municipal	03/04/1973	-	-	-
15	Tahar Mustafa	Conseiller municipal	22/05/1973	-	-	-
16	Canovaï Cédric	Conseiller municipal	06/06/1977	-	-	-
17	Ben Belaïd Allison	Conseillère déléguée - Enfance (Accueil Loisirs Associé à l'Ecole, Accueil Loisirs Sans Hébergement), affaires scolaires.	15/03/1981	5,80%	238,41	2 860,92
18	Rastouil Marion	Conseiller municipal	18/07/1985	-	-	-
19	Forneris Lény	Conseiller municipal	21/02/1989	-	-	-
20	-	-	-	-	-	-
21	-	-	-	-	-	-
22	-	-	-	-	-	-
23	-	-	-	-	-	-
Moyenne adjoints et conseillers délégués (limite 22 %) :				11,99%	6 190,45	74 285,39
				Maximum :	7 004,33	84 051,99

L'ordre du jour épousé, la séance est close à 22h25.

Le secrétaire de séance

Gilles CROIZARD

